Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20260521-DELIB20260501-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU JEUDI 21 MAI 2026 à 20H00.

Le jeudi vingt et un mai deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.

Membres en exercice : 15 *Convocation du : 15.05.2026*

Membres présents : 14 + 1 pouvoir

Secrétaire de séance : Yves LE BIHAN.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN - Virginie FAUCHÉ - Danielle LE HOUEROU - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE - Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Joël AMIGON - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Anne-Louise PRIGENT a donné pouvoir à Jean-Yves CAVAN.

DELIBERATION n° 2026.21.05-01

Objet : Avis sur un Projet d'extension d'élevage, de réaménagement de bâtiment et de mise à jour du plan d'épandage - Elevage porcin - SARL PEUPLIER à PRAT. Installation classée pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande présentée par la SARL PEUPLIER en vue d'effectuer à PRAT au lieu-dit « Kernivinen » l'extension de l'élevage porcin qui comprendra après projet un nouvel effectif de 2 656 animaux équivalents, la construction d'une maternité bien-être de 48 places et d'un engraissement de 854 places sur raclage en V, le réaménagement de bâtiments et la mise à jour du plan d'épandage.

L'avis de Conseil municipal est sollicité sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

EMET un avis FAVORABLE à la demande de la SARL PEUPLIER.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

Le Secrétaire de séance
Yves LE BIHAN

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)